



Un changement de poste sans modification de contrat ??

Par **ChrisC4**, le **10/02/2009** à **20:37**

Bonjour,

j'occupe actuellement le poste de " responsable des transports " (poste 100% administratif) dans mon entreprise depuis plus de 5 mois, or je n'ai eu aucune modification de mon contrat de " preparateur de commande " (poste 70% manutentionnaire) qui date de 7-8 mois, poste qui à été supprimé par la suite.

Voilà ma question, mon employeur me demande de retourner manutentionnaire en partie, en a-t-il le droit ? puis-je exiger que ma fonction réelle soit écrite sur mon contrat ? et enfin puis-je exiger le minimum de rémunération prévu pour ce poste dans la convention collective ?

Merci par avance de vos réponse,

pour info : mon employeur m'a dit lors d'un entretien : " je ne peux pas changer le nom de ton poste sinon je suis obligé de t'augmenter, et la crise étant je n'augmenterais personne"

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **16:46**

Bonjour,

Bien sûr vous pouvez exiger le salaire correspondant au Responsable des Transports, mais si l'employeur ne veut pas, il faut saisir le Conseil de Prud'hommes et PROUVER que vous avez

été en charge de ce poste.

Demander à l'employeur un avenant au contrat avec le libellé exact de votre poste. Quant à la crise !!!!! Amitiés